Le Traité de Versailles

Doc 1 : Le Traité de Versailles est signé le 28 juin 1919 dans la galeries des glaces du château de Versailles.

Article 42 : Il est interdit à l'Allemagne de maintenir ou de construire des fortifications soit sur la rive gauche du Rhin, soit sur la rive droite, à l'ouest d'une ligne tracée à 50 kilomètres à l'est de ce fleuve.
Article 51 : Les territoires cédés à l'Allemagne, en vertu des Préliminaires de Paix signés à Versailles le 26 février 1871 et du Traité de Francfort du 10 mai 1871, sont réintégrés dans la souveraineté française à dater de l'armistice du 11 novembr 1918.
Articles 80, 81, 87 : L'Allemagne reconnaît l'indépendance et les frontières de l'Autriche, de la Tchécoslovaquie et de la Pologne.
Article 119 : L'Allemagne renonce à ses droits sur ses possessions d'outre-mer.
Article 160 : L'armée allemande ne pourra dépasser 100 000 hommes.
Article 171 : La fabrication de tanks est interdite.
Article 173 : Tout service militaire est aboli.
Article 198 : Les forces militaires ne pourront comprendre aucune aviation.
Article 231 : Les Gouvernements alliés et associés déclarent et l'Allemagne reconnaît que l'Allemagne et ses alliés sont responsables, pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les Gouvernements alliés et associés et leurs nationaux en conséquence de la guerre qui leur a été imposée par l'agression de l'Allemagne et de ses alliés.
Article 232 : Les gouvernements alliés exigent (...) et l'Allemagne en prend l'engagement, que soient réparés tous les dommages causés à la population civile des alliés et à ses biens.
Article 428 : À titre de garantie (...) les territoires allemands situés à l'ouest du Rhin seront occupés par les troupes des puissances alliées pendant une période de quinze années.

1) Quand est signé le Traité de Versailles ?

2) Quels éléments militaires sont interdits à l'Allemagne ?

3) Que doit faire l'Allemagne en ce qui concerne les dégâts causés par la guerre ?

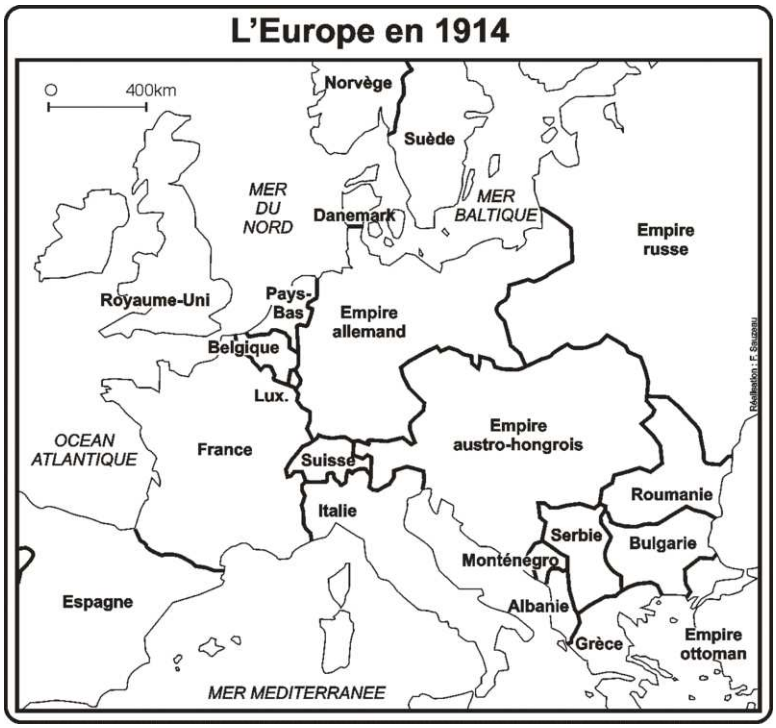

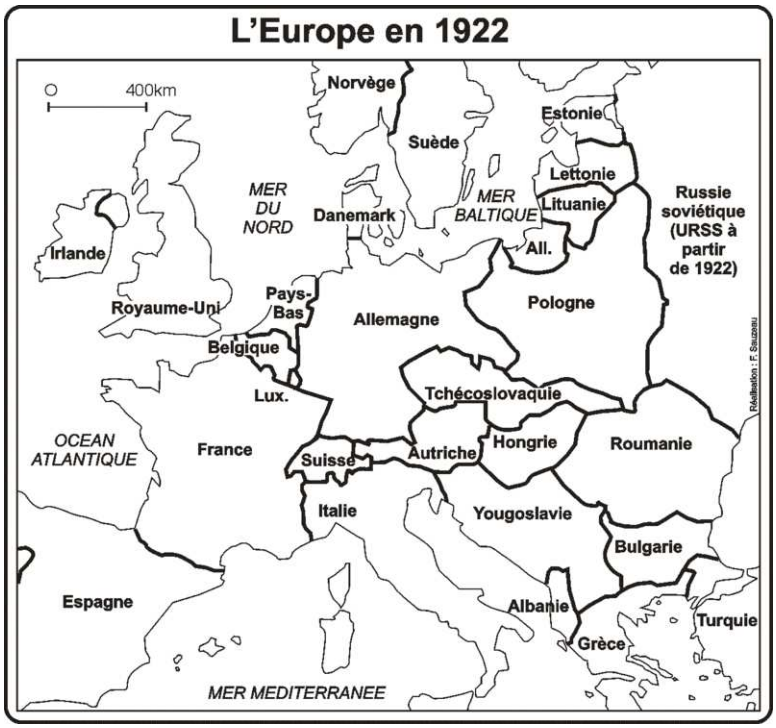

4) Observe les 2 cartes et colorie avec la même couleur l'Empire allemand sur la 1ere et l'Allemagne sur la 2eme.

*5) Avec **une autre** couleur, colorie l'Empire austro-hongrois sur la 1ere et l' Autriche et la Hongrie sur la 2eme.*

6) Que remarques-tu ?

Doc 4 : Cérémonie du 11 novembre 2018.

7) *Quand a été prise cette photographie ? Où ?*

8) *Quel événement était fêté ?*